

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 18 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 février 2022, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Monsieur Alain DEFLISQUE, Madame Françoise FOURNIVAL, Monsieur Daniel TREMEE, Madame Alexandra ROUSSEYRE, Madame Brenda WALTER, Monsieur Sébastien SIMON, Madame Sandrine CHAZOULE, ayant donné pouvoir à Bernard VEYSSIERE, Madame Nadine FAUCHER ayant donné pouvoir à Jean-Louis DAPON, Monsieur Thomas FAGEOLE ayant donné pouvoir à François DESCOEUR.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2022

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Alexandra ROUSSEYRE, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire ouvre la séance par la présentation du nouvel équipement de vidéo projecteur dans la salle du conseil municipal ainsi que le changement d'informatique pour le secrétariat.
- Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune et du lotissement il rappelle que le compte de gestion est la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recette et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il procède au vote

ADOpte A L'UNANIMITE

- Puis sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DAPON, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 795 224.73 €

Recettes : 922 360.10 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 : 127 135.37 €

Résultat antérieur reporté : 119 801.13 €

Investissement :

Dépenses : 275 537.76 €

Recettes : 322 377.06 €

Résultat d'investissement de l'année 2021 : 46 839.30 €

Résultat antérieur investissement : 5 937.34 €

ADOpte A L'UNANIMITE

- Ensuite, toujours sous la Présidence de Monsieur Jean Louis DAPON, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 20 680.00 €

Recettes : 20 680.00 €

Résultat de Fonctionnement : 0.00 €

Résultat antérieur de l'exercice : 0.00 €

Investissement :

Dépenses : 12 840.00 €

Recettes : 15 000.00 €

Résultat d'investissement de l'année 2021 : 2 160.00

Résultat antérieur de l'exercice : - 73 301.97 €

ADOpte A L'UNANIMITE

- Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2021, conforme aux résultats du compte de gestion 2021 du receveur municipal, Monsieur le Maire informe de l'affectation du résultat du budget de la commune comme suit :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 127 135.37 €

Résultat reporté de l'exercice 2020 : 119 801.13 €

Résultat à affecter : 246 936.50 €

Résultat Investissement :

Excédent investissement : 52 776.64 €

Solde des restes à réaliser : - 66 143.65 €

Résultat à affecter : - 13 367.01 €

Affectation

Déficit Affecté à l'investissement (1068) : - 13 367.01 €

Excédent reporté au fonctionnement BP 2022 : 233 569.49 €

ADOpte A L'UNANIMITE

- Idem pour le budget du lotissement

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 0.00 €

Résultat reporté de l'exercice 2020 : 0.00 €

Résultat à affecter : 0.00 €

Résultat Investissement :

Déficit Investissement reporté :- 73 301.97 €

Résultat de l'exercice 2021 : 2 160.00 €

Résultat à affecter : - 71 141.97 €

Affectation

Déficit Affecté à l'investissement (1068) : - 71 141.97 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire communique ensuite à l'assemblée la liste des demandes de subvention pour 2022. Après délibération le Conseil Municipal décide d'allouer différentes subventions dont deux nouvelles Angl'art Story pour 200.00 € et Vivre à Anglards pour 1 000.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Afin de régler des factures d'investissement étant inscrites dans les restes à réaliser il faut prendre une délibération pour autoriser le Maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement

ADOPTER A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire informe le Conseil du besoin de changer le tracteur de la commune, d'autant que cet achat peu rentrer dans le Fonds cantal solidaire 2022-2024 et donc être subventionné à hauteur de 30 %. Il Charge Jean-Louis DAPON et Daniel TREMEE de s'en occuper.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire Informe qu'il serait bien pour la commune de faire partie d'une association Terre Romane qui consiste à faire partie d'un circuit des églises Romanes

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux envisagés de voirie cette année seraient l'aménagement à partir de l'antenne RD122 jusqu'au croisement de voleyrac pour un montant de 105 866.24 € TTC

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Le changement de tarif des entrées du Château de la Trémolière de 5.00 € pour les adultes augmenter à 7 €, pour les enfants de 2.5 à 3.00 € et de 3.00 € à 5.00 € pour les groupes.

ADOPTER A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire fait lecture des courriers reçus à la mairie :

Un courrier de M. Sorbes résidant au Fournat, route de Chambon demandant de lever l'emplacement réservé d'environ 7m qui se situe sur sa parcelle YT67. L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour cela.

Un courrier d'une dame de Montclard signalant que le téléphone portable ne fonctionne pas dans ce village et sollicite la mairie afin de faire le nécessaire. Monsieur le Maire propose d'écrire un courrier au service télécom.

Il a également été évoqué ;

- Le programme au cœur du village mis en place par la MSA avec la participation des différentes associations, ainsi que la mairie et l'école, qui se tiendra du lundi 13 au vendredi 17 juin.
- Le label ECOCERT dont nous avons attestation de conformité de niveau 1
- La prochaine mise en place de la vidéo surveillance au Château de la Trémolière (Stanley)
- La Réfection des cloches de l'église St Thyrse avec la SAS Honoré
- D'adhérer à l'A.NA.PE.C (Association Nationale des Personnels de Cimetières)
- L'Arrêté de refus pour les éoliennes de Trizac
- La nouvelle caserne des pompiers
- La venue de la Sous-Préfète

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h45